Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-20_08_2025_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 11 décembre 2025

Délibération du conseil municipal de la séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, MICHELET Guy, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, MEUNIER Myriam, LAGOUTTE Jean-Yves, SEGUR Aude, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), BEZELY Olivier (pouvoir à BERTRAND Gilbert), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette), QUERRE Sophie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : MOBUCHON Nathalie, NAFFRECHOUX Yannick, BOUE Jean-François, COLLIN Yannick.

Secrétaire de séance : SEGUR Aude

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**29**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 20-08-2025-CM : Rectification de la dénomination de voies

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 confiant au conseil municipal la compétence en matière de dénomination des voies communales ;

Vu la délibération n°14-02-2024-CM du conseil municipal du 21 février 2024 portant dénomination de plusieurs voies communales ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 27 novembre 2025 ;

Considérant que ladite délibération comporte plusieurs erreurs matérielles d'orthographe affectant certaines voies ;

Considérant que les panneaux de rue implantés sur site, à l'exception de celui de l'Impasse Jyvanne, portent les dénominations correctes, utilisées de manière constante par les habitants, les services publics et les services de secours ;

Considérant qu'il convient, pour assurer la cohérence des documents administratifs, de procéder à la rectification de ces erreurs sans modifier les dénominations effectivement en usage ;

Considérant que ces ajustements n'emportent aucune création ni modification de dénomination mais relèvent d'une simple correction matérielle ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-20_08_2025_CM-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RECTIFIE des dénominations issues de la délibération du 21 février 2024 comme suit :

- L'« Impasse Marcharmoy » est rectifiée en « Impasse Marchamoy »,
- La « Rue Mathurin Meheust » est rectifiée en « Rue Mathurin Meheut »,
- La « Rue des écoles - La Ville Cadiot » est rectifiée en « Rue des écoles - La Ville Cadio »,
- L'«Impasse Jivanne » est rectifiée en « Impasse Jyvanne ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la présente.

Le Maire
Paul CHAUVIN

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER Côtes d'Armor

PJ N°11 : Liste des voies